

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET
LES PROVINCES—LE MONTANT DES TRANSFERTS AUX
PROVINCES

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur le président, j'ai posé une question le 19 mars dernier au sujet du montant des transferts selon les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le gouvernement du Canada versera 35.2 milliards de dollars au Québec en vertu des arrangements fiscaux. En tenant compte de la population totale du pays, le Québec reçoit le tiers de l'ensemble des transferts aux provinces. Le Québec recevra donc 14.6 milliards de dollars de plus au cours de la période quinquennale 1982-1983 à 1986-1987 que ce qu'il a reçu au cours de la période 1977-1978 à 1981-1982. J'ai posé la question parce que, franchement, quand j'entends le premier ministre du Québec, je constate qu'il parle toujours de coupures. Je crois que ce serait une bonne chose d'avoir les chiffres établis encore une fois. Par exemple, pour les services de santé, le Québec recevra 13.6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, ce qui représente une augmentation de 5.8 milliards de dollars sur les 7.8 milliards de dollars que le Québec a reçu au cours des cinq dernières années. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement du Canada versera 5.8 milliards de dollars pour l'enseignement postsecondaire au Québec, ce qui représente une augmentation de 2.5 milliards de dollars par rapport aux cinq dernières années. Je répète, de 3.3 milliards de dollars à 5.8 milliards de dollars.

Au seul poste de la péréquation, le Québec recevrait 15.8 milliards de dollars de 1982 à 1987, comparativement à 8.7 milliards de dollars reçus au cours des cinq dernières années, ce qui représente une augmentation de 6.9 milliards de dollars. Cela représente une augmentation moyenne au cours des cinq prochaines années de 10.8 p. 100, soit une augmentation totale de 15.2 milliards de dollars. Voilà pourquoi j'ai posé la question concernant le montant qu'on peut voir dans les crédits du gouvernement fédéral, et à la question que j'ai posée au ministre des Finances (M. MacEachen), j'ai reçu une réponse le 22 février selon laquelle le montant prévu au printemps dernier, c'est-à-dire de 1981 pour le programme de péréquation, pour la province de Québec était de 1.7 milliard de dollars, et à cause des changements dans les crédits, le montant a augmenté à un total de 2.1 milliards de dollars à la fin de l'année. Cela veut dire une augmentation de 400 millions de dollars au cours de l'année dernière.

Et le premier ministre du Québec n'a jamais parlé de cette augmentation. Ce montant va encore augmenter cette année, de 2.1 à 2.5 milliards de dollars. Il s'agit encore une fois d'une augmentation de 400 millions de dollars. J'aimerais obtenir l'explication du secrétaire parlementaire au sujet du montant que je prévois juste, pour assurer qu'il n'y a aucun problème et aucune erreur en ce qui a trait au montant, aux chiffres que j'ai utilisés ce soir.

• (2205)

[Traduction]

Le budget supplémentaire C pour l'an dernier montre des transferts fiscaux de 268 millions de dollars au Québec et le budget supplémentaire E, 9 millions de dollars, pour un total de 277 millions de dollars.

L'ajournement

Je voudrais bien que le secrétaire parlementaire tire la situation au clair à cet égard étant donné que j'ai parlé d'une augmentation de 400 millions de dollars pour l'an dernier. Comme je ne veux être la cause d'aucun malentendu sur l'exactitude des statistiques que j'ai fournies pour l'année en cours, pour l'année qui commence, le secrétaire parlementaire voudra peut-être expliquer l'écart auquel j'ai fait allusion dans la question que j'ai posée au ministre le 19 mars dernier.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je me permets d'abord de féliciter le député de Vaudreuil (M. Herbert) d'avoir correctement signalé le montant des transferts fédéraux de paiements à la province de Québec. Le député a fait remarquer à juste titre l'effet bénéfique qu'ont ces paiements sur les gens ordinaires et la qualité de la vie dans cette province.

Il y a une augmentation de 340 millions de dollars dans les transferts auxquels le Québec a droit en cette année 1981-1982. Cela constitue la différence entre le premier montant officiellement prévu le 14 janvier 1981, qui était de un milliard 780 millions de dollars, et le dernier ou troisième crédit officiel du 29 décembre, qui était de 2 milliards 120 millions.

Pour toute année financière donnée, on prévoit trois montants des transferts pour l'année financière en cours. On les prend en considération en établissant les paiements réels que touchera une province bénéficiaire de la péréquation au cours de l'année financière en question. D'autres calculs des transferts des années précédentes sont aussi établis au cours de l'année et les résultats de ces réévaluations peuvent aussi modifier le montant réel des chèques qui seront envoyés aux gouvernements provinciaux.

Lorsque les données concernant l'année en cours et les années précédentes sont disponibles, les paiements en souffrance dus aux provinces pour cette année financière sont rajustés et on puise dans le budget supplémentaire les données nécessaires pour informer la Chambre des changements apportés au coût du programme de péréquation.

Par conséquent, si l'on prend comme point de départ la somme à laquelle toutes les provinces qui reçoivent des paiements de péréquation ont droit pour l'année en cours d'après le budget principal, soit 30,627 millions de dollars, et que l'on y ajoute la somme figurant dans le budget supplémentaire C, soit 258 millions, et celle figurant dans le budget supplémentaire E, soit 105 millions, on arrive à un troisième montant officiel de 4,135 millions de dollars pour l'année 1981-1982.

Quant à la province de Québec, qui reçoit de loin les paiements de péréquation les plus généreux, si l'on ajoute à la somme figurant dans le budget principal, 1,842 millions, la somme figurant dans le budget supplémentaire C, 268 millions, et celle figurant dans le budget supplémentaire E, 9 millions, on arrive à 2,119 millions, ce qui représente le total des paiements qui lui seront versés en 1981-1982.

Je félicite encore une fois le député de Vaudreuil de nous avoir rappelé les sommes considérables que le gouvernement verse à la province de Québec au titre de la péréquation.

LES RENTES SUR L'ÉTAT—LE RENDEMENT POUR LES
ACHETEURS—B) ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT
REMBOURSE LES RENTES À FAIBLE RENDEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le jeudi 1^{er} avril, comme le rapporte le hansard à la page 16042, j'ai